



Centre Île-de-France de Formation

BPJEPS

Educateur Sportif

Activités Gymniques Acrobatiques

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport



Diplôme
Professionnel

Formation en
Alternance

Animer toutes
les activités
gymniques

Entraîner un
1er niveau
compétitif

2020
2021

FORMATION BPJEPS

Éducateur Sportif des Activités Gymniques

Option : Activités Gymniques Acrobatiques

680 heures
de formation en centre

Diplôme Professionnel de niveau IV, il confère à son titulaire la qualité professionnelle pour encadrer en autonomie et en sécurité tout public dans les activités gymniques.

Formation en Alternance, elle se déroule du 31 août 2020 au 3 juillet 2021. Les cours se déroulent en semaine le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h00 à 15h00, et sur certaines vacances scolaires sous forme de stage (voir ruban pédagogique). Les périodes d'alternance se font en soirée, le mercredi, le week-end et **durant les vacances scolaires**.

Animer toutes les Activités Gymniques, c'est pouvoir encadrer des actions d'initiation ou de découverte dans toutes les activités gymniques. Les stagiaires devront mettre en place deux cycles d'animation dans leur structure d'alternance parmi les activités suivantes : GAF, GAM, GR, Trampoline, Tumbling, Gym Acrobatique, Babygym, Aérobie, Teamgym, Gym Senior ou Freestyle Gym.

Entraîner un premier niveau de compétition, c'est concevoir, conduire et évaluer un cycle d'entraînement pour un groupe de la filière fédérale.

CONTENUS DE FORMATION

Le BPJEPS s'articule en 4 Unités capitalisables regroupées en 3 modules de formation.

Préparer, conduire et évaluer un projet dans sa structure
UC 1 / UC 2

- Communication, Projet d'animation promotionnel,
- Cadre institutionnel, Caractéristiques des publics
- Cadre réglementaire, Méthodologie de projet

Animer tout public sur toute activité gymnique
UC 3

- Préparation et conduite de séance d'animation : Baby-gym, Freestyle gym, gym senior, activités acrobatiques, activités gymniques d'expression, handigym, aérobie, ...
- Connaissances théoriques, Conception d'un cycle d'animation

Entraîner en compétition les activités acrobatiques
UC 4

- Conception d'un cycle d'entraînement, Conduite de séance
- Connaissances techniques, Sécurité et réglementation des activités compétitives (GAM, GAF, Trampoline, Tumbling, Gym Acrobatique, Teamgym, Aérobie)

Volumes horaires en formation initiale

Volume horaire en centre de formation : **680h**

Volume horaire en alternance : **600h**, dont 500h en face à face pédagogique

Volume hebdomadaire en face à face pédagogique conseillé : **13h**

(4h en animation, 5h en initiation, 4h sur un groupe de 1^{er} niveau compétitif)

Ruban pédagogique prévisionnel

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
Semaine 1	Semaine 5	Semaine 10	Semaine 14		Semaine 23	Semaine 27	Semaine 31		Semaine 40	Semaine 44 Rattrapages UC 3 & 4
Semaine 2	Semaine 6			Semaine 19				Semaine 36		
Semaine 3	Semaine 7	Semaine 11	Semaine 15		Semaine 24	Semaine 28	Semaine 32		Semaine 41	
Semaine 4	Semaine 8 Stage			Semaine 20				Semaine 37		
	Semaine 9	Semaine 12	Semaine 16		Semaine 25 stage	Semaine 29	Semaine 33		Semaine 42 épreuves UC 3 & UC 4	
		Semaine 13	Semaine 17	Semaine 21			Semaine 34	Semaine 38	Semaine 43	
			Semaine 18	Semaine 22	Semaine 26	Semaine 30	Semaine 35	Semaine 39	UC 1 & 2	
								UC 1 & 2		

Semaine de cours
Lu, ma, je, (ve) : 9h-15h

stage
9h30-17h30

Epreuve de certification

Epreuve de rattrapage

Vacances

Cours le vendredi uniquement entre septembre et décembre

Les lieux de formation alternent entre Suresnes, Paris, Puteaux, La Celle-St Cloud et Thiais, en fonction des contenus.



Comité Régional Île-de-France - Centre Île-de-France de Formation

TESTS DE SELECTION

1. Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation (TEP)

Définis par l'arrêté ministériel du 5 septembre 2016, ils servent à vérifier les capacités des candidats à suivre la formation. Détail des tests sur le lien : [Tests BPJEPS](#)

Les TEP se dérouleront le **vendredi 3 juillet 2020**

Sont exemptés des TEP les candidats en possession des diplômes suivants : CQP FFG, animateur fédéral FFG, moniteur FFG, BF1A UFOLEP, BAF1 FSCF, BF1 FSGT

2. TESTS OBLIGATOIRES définis par le Centre de Formation

- Ils servent à identifier le niveau des candidats et leur projet professionnel
- Epreuve écrite à partir d'une observation vidéo
Etre capable de prendre des notes, de résumer et d'argumenter sur une problématique
 - Entretien sur son projet professionnel
Etre capable de présenter oralement son parcours et de démontrer son implication et sa motivation pour son projet professionnel
 - Décrire un exercice en utilisant la terminologie adaptée
Etre capable d'utiliser une terminologie spécifique aux activités gymniques, et de citer les actions et les groupes musculaires concernés.

Les TESTS OBLIGATOIRES se dérouleront le **lundi 6 juillet 2020**

Convocation envoyée 15 jours avant la date des tests si réception du dossier d'inscription complet

POSITIONNEMENT

Pour les candidats retenus à l'issue des tests, le positionnement permettant de définir le Parcours Individuel de Formation (PIF) aura lieu le **mardi 7 juillet 2020** à Suresnes (92).

S'INSCRIRE

Conditions d'accès :

- Avoir 18 ans révolus au début de la formation (dérogation possible, sur demande motivée)
- Etre titulaire du diplôme de Premier Secours Civique de niveau 1 (PSC1)
- Avoir un certificat médical de non-contre-indication de la pratique des « activités gymniques »
- Pour les moins de 25 ans : être recensé et avoir suivi la journée défense et citoyenneté (ex JAPD)
- Avoir une structure d'alternance pour effectuer son stage pédagogique.

Dossier d'inscription (téléchargeable sur le site : www.crif-ffgym.com) à remettre au CIFF **avant le 3 juin 2020** (1^{er} juillet pour les candidats exemptés des TEP)

Frais d'inscription : 50 € (chèque à l'ordre du CIFF)



Comité Régional Île-de-France - Centre Île-de-France de Formation

LES FINANCEMENTS

Dispositifs d'accompagnement dans la formation

Plusieurs possibilités :

- Compte personnel de formation (CPF) co-construit,
- Plan de développement des compétences,
- Dispositif de promotion ou reconversion par alternance
- Contrat de professionnalisation
- Pôle emploi : formation des demandeurs d'emploi



Coût de la formation : 10,15 €/heure

Soit : 6902 €, pour une formation en parcours complet.

Des allègements de formation sont possibles en fonction des cursus et diplômes des candidats

Nous contacter :

Responsable pédagogique : François Régis BRUNO

01.72.67.40.03 - 06.73.19.86.49
francois.regis-bruno@crif-ffgym.fr

Directeur administratif : François TARRETE

01 72 67 40 02 -
francois-tarrete@crif-ffgym.fr

Tous nos documents sont téléchargeables sur notre site

www.crif-ffgym.com

LE CIFF

Organisme de formation homologué par la DIRRECTE et la DRJSCS d'Ile de France, le CIFF a formé depuis 2001 plus de 500 Educateurs Sportifs dans le domaine des activités Gymniques. Il est habilité depuis avril 2007 pour organiser les formations BPJEPS.



Comité Régional Île-de-France - Centre Île-de-France de Formation